

Communiqué de presse du 30 janvier 2023

## **Non à la nouvelle réforme des retraites, Oui à la solidarité et au partage des richesses**

### **L'égalité c'est la santé**

Alors que la première journée de grève et de manifestation contre la réforme des retraites a battu tous les records de mobilisation, le gouvernement persiste à défendre son projet de loi avec des [arguments fallacieux](#).

Au Syndicat de la Médecine Générale, nous rejoignons les positions de [l'intersyndicale](#) qui dénonce une réforme injuste qui va aggraver la précarité et augmenter les inégalités sociales et de genre.

### **L'hypocrisie de la correction des inégalités sociales**

Les données démographiques prouvent [le maintien des inégalités sociales](#). Bien qu'en progression globale, l'espérance de vie demeure corrélée au niveau de revenus et l'espérance de vie sans incapacité est directement liée aux catégories socio-professionnelles. Les ouvrier·ères et employé·es seront malades, avec des handicaps et mourront, bien plus tôt que les cadres.

Et l'écart d'espérance de vie entre les cadres et les ouvrier·ères reste le même depuis plusieurs décennies. Ceci implique qu'une part importante de la population va cotiser toute sa carrière pour une retraite qu'[elle ne touchera jamais](#)... au bénéfice de catégories socio-professionnelles qui auront eu des métiers moins pénibles et mieux rémunérés, dont la santé sera moins altérée à l'âge de la retraite et [qui pourront donc en profiter plus longtemps](#).

### **Le cynisme de la prise en compte de la pénibilité**

Depuis 2017 et l'ordonnance Macron qui a supprimé 4 facteurs majeurs de pénibilité (charges lourdes, postures pénibles, vibrations mécaniques et risques chimiques), les gouvernements refusent de prendre en considération la souffrance résultante des conditions de travail.

Ce nouveau texte n'élargit pas les facteurs de pénibilité et conserve des critères et des seuils trop restrictifs pour faire valoir la pénibilité du travail de milliers de travailleur·euses souffrant de douleurs, d'incapacités altérant leur qualité de vie à long terme. Les plus handicapé·es (au prix cher d'une inaptitude, d'une invalidité reconnues ou d'un cumul de plusieurs des facteurs de pénibilités reconnus) ne partiraient en retraite « anticipée » qu'à 62 ans. C'est-à-dire que les plus atteint·es pourraient « gagner » 2 ans d'une retraite repoussée de 2 ans... Ces propositions de loi sont cyniques et n'ont pas de sens.

La souffrance liée aux conditions de travail (la pénibilité) doit être reconnue, soignée et compensée, à tout âge, sans attendre la retraite !

### **Le mensonge de la lutte contre la précarité**

Macron et son gouvernement mettent en avant une revalorisation de la pension minimale. Cependant, celle-ci ne s'appliquera que pour les personnes ayant une carrière complète et elle restera en-dessous du SMIC.

Lorsque le travail altère la santé, comment continuer à travailler toujours plus longtemps ?

En 2021, moins de 80 % des 55-59 ans étaient en emploi en France, et passé la barre des 60 ans, l'activité salariée s'écroule : seulement un peu plus d'une personne sur trois occupe un emploi (38 % pour les 60-64 ans). Les personnes qui ne pourront donc ni prendre leur retraite ni travailler, vont se retrouver précarisées, en arrêt maladie ou invalidité, au chômage, etc. Et la précarité rend malade.

En 2019, déjà, la [Cour des comptes](#) dénonçait le risque de précarité pour les senior-es exclu-es du marché du travail. Le recul de l'âge légal de 60 à 62 ans avait fait basculer des milliers de senior-es dans l'inactivité et les minima sociaux.

Dans nos consultations de médecine générale, nous rencontrons chaque jour des personnes qui, passées 50 ans, souffrent de leur travail. Elles continuent pourtant à travailler malgré les douleurs, au prix de prises répétées de médicaments, de l'aggravation de leur état de santé et de conséquences sur leur entourage familial ou amical. Ces mêmes personnes refusent parfois les arrêts de travail pour ne pas perdre une partie de leurs faibles revenus, et se trouvent dans l'incapacité de poursuivre leur activité et d'en changer compte-tenu de leur pathologie. Elles se retrouvent dans des situations encore plus précaires (arrêts de longue durée, invalidité, chômage) avec une [perte progressive d'indemnisation](#).

### **L'indécent argument de la protection des femmes**

Les inégalités femmes-hommes s'observent aussi dans l'accès à la retraite. Selon l'[Insee en 2020](#), en France, les femmes partent en retraite en moyenne sept mois après les hommes. En prime, elles se retrouvent pénalisées par des décotes sur leurs pensions liées principalement au fait des temps partiels et des carrières hâchées (grossesse, charges domestiques, etc.).

Non seulement les femmes prennent actuellement leur retraite plus tard que les hommes, mais en plus leurs pensions sont inférieures, de 40 % en moyenne ! Et ce également du fait des inégalités de revenus entre femmes et hommes ; rappelons qu'à travail égal, la rémunération ne l'est toujours pas. La promesse de ne pas augmenter l'âge de fin de la décote, qui restera à 67 ans (!) ne résoudra en rien ces injustices.

Sous couvert d'économies, encore un [argument fallacieux](#), cette réforme va une fois de plus dégrader la situation sociale des individu-es et donc de notre société tout entière.

D'autres solutions sont possibles, comme des cotisations retraite qui s'appliqueraient aux revenus du travail ET aux revenus financiers, des pensions de retraite adaptées au patrimoine hérité ou accumulé (les plus riches perçoivent aujourd'hui des pensions plus élevées par le système par répartition tout en ayant la possibilité de bénéficier d'une retraite par capitalisation).

La solidarité et le partage des richesses, principes fondateurs de notre système social, sont des moteurs puissants.

Au lieu de travailler plus longtemps, améliorons les conditions de travail et la qualité de vie au travail de toutes et tous.

Mobilisons-nous, dans la rue ce 31 janvier, et au-delà !

Le groupe d'animation du SMG

Ismaël Nureni Banafunzi 07 66 19 29 39